

V E R S I O N A B R É G É E

LES UNIVERSITÉS À L'HEURE DU PARTENARIAT



AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Mai 2002

Québec 

V E R S I O N A B R É G É E

LES UNIVERSITÉS À L'HEURE DU PARTENARIAT

AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Mai 2002

Québec 

**Le Conseil a confié la préparation du présent avis à sa
Commission de l'enseignement et de la recherche
universitaires composée de :**

Édith Côté, Brigitte Gemme, Joanne Greene, Hélène Guy,
Danielle Lafontaine, Serge Larochelle, Monique L'Hostie, Yvan
Marineau, Jacques G. Martel, Jocelyne Mathieu, Bernard Morin,
Bernard Robaire, Mihai Scarlete et Soumaya Yacout.

**Les personnes suivantes ont aussi participé à la préparation
du présent avis alors qu'elles étaient membres de la
Commission au début des travaux :**

Jean-Claude Bourassa, Ian Sydney Butler, Joël De La Noüe,
Pierre Lapointe et Geneviève Tanguay.

Rédaction :

France Picard, coordonnatrice de la Commission de
l'enseignement et de la recherche universitaires.

Recherche :

Jean Lamarre, agent de recherche à la permanence du Conseil,
France Picard, coordonnatrice de la Commission,
Suzanne Mainville, agente de recherche à la permanence
du Conseil,
Monique Ouellette, pigiste,
Marie-Alexandra Fortin et Juanita Lewis, stagiaires.

Soutien technique :

à la documentation : Francine Vallée,
à la cueillette des données : Mélanie Julien et Bruno Bérubé,
au secrétariat : Marie-Andrée Ayotte,
à l'édition : Michelle Caron,
à la révision linguistique : Bernard Audet.

Conception graphique et mise en page :

Idéation inc.

Avis adopté à la 507^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 14 mars 2002

ISBN : 2-550-39217-5

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2002

Reproduction autorisée à condition de mentionner la source.

ANALYSER LE POINT DE VUE UNIVERSITAIRE SUR LE PARTENARIAT

*Le partenariat
transforme-t-il
la mission
universitaire ?*

Circonscrire les effets du partenariat sur le devenir des universités, tel est l'objectif de l'avis *Les universités à l'heure du partenariat*. En mettant en lumière le point de vue universitaire, cet avis fournit un éclairage original des travaux sur l'innovation technologique et sociale où le partenariat est considéré comme un moyen privilégié.

Quels effets le partenariat produit-il sur la mission et le devenir des universités ? Comment chaque université encadre-t-elle les projets en partenariat ? Comment le partenariat en recherche et en formation s'insère-t-il dans les activités universitaires ? Voilà les questions qui ont amené le Conseil à produire le présent avis.

*Le devenir des
universités dans le
système
d'innovation : une
préoccupation
internationale*

Le contexte d'émergence des partenariats

Sur tous les continents, le partenariat constitue une préoccupation croissante dans les systèmes d'enseignement supérieur. Ainsi, en 2000, l'OCDE a réuni des administrateurs universitaires et gouvernementaux provenant de plus de 40 pays dans une série de conférences sur les relations entre les entreprises et les universités. On y met en lumière l'importance stratégique de la recherche universitaire et du transfert des connaissances dans le développement économique des nations, un atout d'autant plus précieux dans le contexte actuel de la mondialisation des échanges.

Au Québec, le Conseil de la science et de la technologie y a apporté une contribution significative. Celle-ci met en relief le développement des organisations innovantes : les industries et les organismes publics ou communautaires. Selon cette perspective, la formation de la relève scientifique, la formation professionnelle de haut niveau, la formation continue, la production et le transfert de connaissances nouvelles suscitent l'innovation. L'apport des universités et des cégeps y est alors considéré comme un facteur de développement des organisations innovantes.

*Une grande
mouvance*

Au Québec et au Canada, au cours des toutes dernières années, l'État a adopté des politiques sur les universités et leur financement ainsi que sur le développement de la science et de l'innovation. Ces politiques prévoient l'application de diverses mesures, la mise en œuvre de plans d'action et la création d'organismes pour favoriser l'innovation technologique et sociale. Le partenariat entre les universités et le milieu y est fortement encouragé. On peut y observer d'autres effets, dont les suivants :

- L'innovation est au cœur des stratégies de croissance économique et de développement social des nations. Les universités sont productrices de savoirs à la source de l'innovation. Celle-ci s'appuie notamment sur le transfert des découvertes scientifiques effectuées dans les universités vers les entreprises.
- Les universités québécoises et canadiennes sont appelées à contribuer davantage à la R-D que celles des autres pays de l'OCDE, compte tenu que le secteur industriel se compose largement de petites et moyennes entreprises. Aussi les politiques publiques leur réservent-elles un rôle majeur en matière d'innovation. Ce rôle s'inscrit dans le prolongement de leur contribution déjà élevée à l'effort national de recherche.
- L'innovation repose sur la capacité de transférer les connaissances en vue de leur utilisation dans le milieu. Pour soutenir les universités dans cette fonction, il est prévu de consolider les organismes situés à la périphérie des universités et voués à la liaison et au transfert des connaissances.
- L'innovation touche l'ensemble des domaines d'études. Au Québec, on fait aussi place à l'innovation sociale où interviennent les domaines des sciences humaines et sociales, des arts et des lettres et de l'éducation.
- L'innovation et le transfert des connaissances soulèvent l'enjeu de la propriété intellectuelle. Dans les politiques publiques, la propriété de l'université sur les travaux intellectuels produits en son sein à partir des fonds publics est affirmée. De plus, on presse les universités d'harmoniser les règles institutionnelles en cette matière.
- Le taux de financement des frais indirects de recherche est fixé à 40 p. 100 de tous les investissements publics en recherche. Ces frais visent notamment l'utilisation d'équipements, de laboratoires et des bibliothèques. Il est également souhaité que les universités harmonisent leurs pratiques en cette matière dans la négociation de contrats de recherche.

Les organismes subventionnaires de recherche inscrivent le partenariat dans leurs orientations stratégiques. Le partenariat devient central dans la création des organismes subventionnaires au cours de la décennie 90. Par exemple, il constitue une exigence d'obtention des subventions de recherche du côté des Réseaux des centres d'excellence du Canada (RCE), de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI) et de Valorisation-Recherche Québec (VRQ). De plus, le partenariat inspire la réorganisation des organismes subventionnaires québécois.

*Le développement
des organismes
périphériques*

Les centres de liaison et de transfert (CLT) et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) se sont implantés depuis le début de la décennie 80. Les récentes politiques publiques favorisent le développement de ces organismes situés à la périphérie du réseau universitaire et voués à la liaison et au transfert des connaissances entre les universités et le milieu. Suivant ces orientations, leur rôle dans le processus d'innovation devrait s'accroître. De plus, les sociétés de valorisation, sous la responsabilité de VRQ, ont amorcé leurs activités depuis l'an 2000. À ces sociétés, l'État a confié la responsabilité de la commercialisation de la recherche universitaire. Bref, l'ensemble de ces organismes périphériques produit et coordonne de nouveaux accords de partenariat intégrant les universités. Selon le Conseil, dans l'avenir, ces organismes pourraient avoir un impact structurant sur les interactions entre les universités et le milieu.

*Des risques de
dérive par rapport à
la mission
universitaire*

Les inquiétudes suscitées

L'intensification souhaitée du partenariat dans les politiques publiques et la consolidation du rôle des universités dans le développement de l'innovation technologique et sociale suscitent des inquiétudes auprès des groupes. Ces inquiétudes se rapportent à la remise en question de la mission universitaire avec le développement des activités partenariales. Entre autres, elles font pressentir des risques de dérive possible relativement au financement de la recherche et au développement des domaines d'études et de recherche. Elles concernent la gestion de la propriété intellectuelle des travaux produits en partenariat et la diffusion des connaissances. Enfin, elles soulèvent la crainte de l'atteinte possible à l'intégrité scientifique et des conflits d'intérêts impliquant les professeurs.

*Une absence de
consensus quant à la
légitimité des
pratiques
partenariales à
l'université*

Les tensions repérées

Les positions sur la question du développement du partenariat sont polarisées entre les groupes d'acteurs au sein même de l'université ainsi qu'entre cette dernière et les milieux partenaires. Les organismes gouvernementaux, les associations d'administrateurs universitaires, les syndicats de professeurs, les associations étudiantes, les associations industrielles et les médias soulèvent respectivement des éléments singuliers de problématique.

L'impulsion de développement des pratiques partenariales origine ainsi des politiques publiques, des organismes subventionnaires et des organismes périphériques. De même, elle provient de l'engagement de professeurs actifs dans des projets en partenariat. La mise en parallèle de ces forces de développement du partenariat et des inquiétudes exprimées par divers groupes d'acteurs met au jour l'existence de tensions qui se rapportent :

- **à la commercialisation de la recherche universitaire**, un aspect sur lequel les associations syndicales de professeurs ont marqué leur opposition et dont le développement est appuyé dans les politiques publiques;
- **au rôle des universités dans l'innovation**, un rôle central selon les politiques publiques mais qui éveille certaines résistances dans le milieu universitaire;
- **au développement de la recherche universitaire**, qui fait craindre que la recherche en partenariat ne supplante la recherche fondamentale ou libre;
- **aux formes de collaboration entre les universités et les milieux partenaires**, compte tenu des différences sur le plan des missions et des façons de faire;
- **aux ressources universitaires**, les uns perçoivent le partenariat comme un moyen de pallier l'insuffisance du financement public des universités, les autres craignent plutôt que cela ne freine la contribution des universités à l'innovation technologique et sociale;
- **aux valeurs qui fondent l'université**, c'est-à-dire que le partenariat entache la liberté académique, l'intégrité scientifique et la fonction critique et génère des conflits d'intérêts.

EXPLORER LA DIVERSITÉ DU PARTENARIAT À L'UNIVERSITÉ

*Des formes variées
de partenariat dans
tous les domaines
d'études*

Le partenariat se développe dans tous les segments de l'activité universitaire. Les consultations menées par le Conseil ont permis de recueillir des informations sur plusieurs cas de projets en partenariat qui en illustrent la diversité. Ces projets touchent certes les activités de recherche, mais aussi l'enseignement et les services à la collectivité. Ils se retrouvent dans l'ensemble des domaines d'études. Finalement, ils prennent des formes variées selon la nature du projet, le type d'entente, les organismes partenaires et l'envergure du projet.

*Un continuum
des activités
partenariales : des
formes
traditionnelles aux
formes nouvelles*

On peut illustrer les pratiques partenariales sur un continuum allant des activités des plus traditionnelles aux plus nouvelles. Le pôle traditionnel regroupe notamment les contrats de recherche, les travaux de consultation, la formation pratique ou la formation coopérative dans le milieu. Le nouveau pôle renvoie aux réseaux de recherche, aux activités de transfert et à la création d'une technopole ou d'une cité technologique. Par exemple, les projets financés par VRQ rejoignent cette vision nouvelle du partenariat. Entre les deux se trouvent d'autres formes de partenariat dont les groupes, les centres et les instituts de recherche, les chaires de recherche, la formation continue en entreprise ou l'aide internationale en matière de soutien à l'implantation de programmes de formation et de recherche.

Une définition du partenariat

Selon le Conseil, le concept de partenariat en milieu universitaire est défini comme **une action commune orientée vers l'atteinte d'un résultat, impliquant au moins deux parties dont l'une est issue d'un milieu autre que l'université, qui interagissent selon les modalités d'une entente négociée régissant leur démarche.**

Des partenaires engagés à diverses étapes de la réalisation du projet

Au fil des pratiques partenariales, la collaboration se traduit par l'apport intellectuel des partenaires. En effet, les partenaires font bien plus que de financer des projets à l'université, d'accueillir des stagiaires ou d'être demandeurs de formation. Ils participent à chacune des étapes du projet, que ce soit lors de la définition du projet de recherche, de l'élaboration du programme de formation ou de l'enseignement, par exemple.

Une typologie des activités partenariales à concevoir

À ce jour, il est possible de circonscrire les variables qui révèlent la diversité du partenariat (la nature de l'activité, le domaine d'études, le statut des partenaires, la contribution des partenaires à la réalisation du projet, le type d'entente et l'envergure du projet) et de distinguer entre les formes nouvelles et traditionnelles de partenariat. Mais, dans l'état actuel des connaissances, il est difficile d'en proposer une typologie. C'est pourquoi le Conseil souligne l'importance de poursuivre la recherche sur ce thème afin de rendre possible, entre autres choses, ce travail de conceptualisation qui permettrait de rendre compte objectivement du développement du partenariat dans les universités.

ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

De la nécessité d'une vérification empirique des retombées du partenariat

À partir des inquiétudes suscitées et des tensions repérées, le Conseil retient cinq grandes questions. Pour y répondre, il puise aux données issues de ses consultations ainsi que des travaux existants. Ce portrait de la situation laisse apparaître certains points forts mais aussi certaines lacunes. À terme, le Conseil propose cinq orientations et dix-huit recommandations adressées prioritairement au ministre de l'Éducation, mais aussi à la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, aux administrateurs universitaires, au corps professoral et aux présidents-directeurs généraux des fonds de recherche du Québec.

L'engagement des universités à l'innovation est-il compatible avec la mission universitaire ?

Un énoncé de mission conservant toute sa pertinence

Le Conseil réitère la pertinence de l'énoncé de mission retenu dans un avis antérieur¹: la formation supérieure des Québécoises et des Québécois, l'avancement et la diffusion des connaissances ainsi que la fonction critique, ces trois fonctions reposant sur les activités

La mission universitaire comme point de référence au choix des projets en partenariat

Certains cas où la mission universitaire est mise en cause

d'enseignement, de recherche ou de création, de services à la collectivité ainsi que sur quelques activités connexes telles que la conservation du patrimoine culturel, l'enrichissement de la vie culturelle, le développement des communautés régionales, nationales et internationale et la restructuration industrielle.

Selon les professeurs consultés et qui sont engagés dans une activité partenariale, la mission universitaire sert de point de référence dans le choix des projets en partenariat. Elle guide également les modalités définies dans les ententes conclues entre les universités et les partenaires. En outre, ces professeurs optent le plus souvent pour des projets en partenariat en fonction de leurs intérêts de recherche.

Néanmoins, dans le domaine des sciences de la santé, par exemple, des anomalies ont été observées. Elles concernent la diffusion dans le cas de contrats de recherche, le resserrement des exigences des publications pour contrecarrer les manquements possibles à l'intégrité scientifique ainsi que l'insuffisance de certains mécanismes de gestion institutionnelle.

La diffusion. Dans ce domaine, l'analyse d'une cinquantaine de contrats de recherche conclus entre les universités et les entreprises du domaine du génie génétique effectuée par Cardinal² dévoile que des clauses restreignent la diffusion des résultats de recherche. En outre, bon nombre d'entreprises exigent des délais de publication de plus de six mois. Finalement, la nature commerciale de ces contrats serait peu adaptée à la recherche universitaire.

Le resserrement des exigences de publication des articles scientifiques. Les revues médicales les plus prestigieuses au monde ont déterminé de nouveaux critères de publication afin de contrecarrer des manquements possibles à l'intégrité des résultats de recherche, dans les cas où la recherche est menée en partenariat avec l'entreprise.

Les mécanismes insuffisants de gestion. Au Québec, le Vérificateur général a décelé des lacunes sur le plan de la gestion du partenariat au sein des établissements. Il a souligné ainsi l'insuffisance des mécanismes de gestion de l'éthique dans le cas d'études sur des sujets humains et l'absence de politiques en matière de gestion des conflits d'intérêts et de protection de la propriété intellectuelle dans les centres hospitaliers universitaires, les centres affiliés universitaires et les instituts universitaires.

**LA MISSION
UNIVERSITAIRE
DOIT DEMEURER
LE PHARE QUI
GUIDE :**

*Soutenir la mission
universitaire dans les
politiques publiques*

*Assurer un dévelop-
pement équilibré
de toutes les formes
de partenariat*

À partir de ces observations, le Conseil retient que des actions doivent être entreprises afin que la mission universitaire demeure le phare qui guide la mise sur pied des projets en partenariat. Il propose trois recommandations à cette fin.

1. Étant donné le consensus dégagé à l'UNESCO lors de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur en 1998 autour de l'énoncé de mission universitaire,

considérant que l'énoncé de mission du Conseil sert à baliser l'apport des universités à l'innovation sociale et technologique,

souhaitant que les universités accueillent les demandes du milieu et

prenant en considération l'intrant des politiques gouvernementales en matière de partenariat et leur influence sur les conditions de réalisation des divers volets de la mission universitaire,

le Conseil recommande au ministre de l'Éducation ainsi qu'à la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

- **de soutenir la mission universitaire dans l'ensemble des politiques, des décisions ou des prises de position gouvernementales qui touchent le partenariat entre l'université et le milieu, la participation des universités à l'effort de recherche, le financement de la recherche et la formation des étudiants de tous les cycles d'études.**

2. Constatant que les projets en partenariat se bâtissent dans tous les domaines d'études, ceux-ci contribuant à l'innovation de manière singulière,

prenant acte de la diversité des partenaires avec qui les universités collaborent (le milieu industriel, les réseaux publics de l'éducation et de la santé, les milieux culturels et artistiques, les organismes communautaires, les associations syndicales, les mouvements coopératifs, les regroupements sociaux tels les jeunes, les femmes ou les groupes ethniques) et

considérant le choix de confier à la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie la coordination de la recherche en tous lieux,

le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, à la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi qu'aux administrateurs universitaires, en vertu des politiques et des décisions gouvernementales ou institutionnelles :

- **de s'assurer d'un développement équilibré des diverses formes de partenariat dans les universités en fonction des besoins des milieux partenaires et des perspectives propres à chacun des domaines d'études.**

LES BALISES DE L'ENGAGEMENT DES UNIVERSITÉS DANS LE PARTENARIAT

Selon le Conseil, les projets en partenariat réalisés entre les universités et les entreprises, les organismes gouvernementaux ou parapublics, les organismes communautaires ou encore les milieux artistique et littéraire devraient être orientés par :

- **leurs fonctions dans la société, c'est-à-dire :**
 - dans le respect de la mission confiée aux universités – la formation supérieure des Québécois et des Québécoises, l'avancement et la diffusion des connaissances et la fonction critique –;
 - qu'à cette fin le milieu universitaire doit conserver la marge de manœuvre intellectuelle, financière et éthique permettant de prendre position publiquement sur divers sujets, et ce, de manière continue;
 - dans l'optique de l'avancement de l'humanité sur tous les fronts, que ce soit sur le plan économique, scientifique, social, culturel, artistique ou littéraire;
 - en maintenant un rôle de suppléance en matière de R-D ou de consultation par rapport aux entreprises privées, évitant ainsi la concurrence ou le doublement de services et conservant le souci de transférer aux établissements visés des responsabilités qui leur reviennent;

- **les valeurs des universités, c'est-à-dire :**
 - le respect de la liberté académique et de l'autonomie relative des établissements;
 - la rigueur scientifique, l'éthique et la probité scientifique;
 - le respect de la propriété intellectuelle des travaux des étudiants, des professeurs et de l'établissement;
 - la responsabilité de diffuser les résultats de la recherche;

- **les activités et les pratiques universitaires, c'est-à-dire :**
 - les activités d'enseignement, de recherche, de création et de services à la collectivité ainsi que certaines activités connexes telles que la conservation du patrimoine culturel, l'enrichissement de la vie culturelle, le développement des communautés régionales, nationales et internationales de même que l'innovation technologique;
 - les priorités scientifiques de l'université, de la faculté, de l'unité d'enseignement ou de recherche, les programmes de formation et les travaux des professeurs;
 - les possibilités d'avancement des étudiants dans leur projet

d'études (ex. : rédaction du mémoire ou de la thèse, participation à un stage, formation coopérative);

- l'aménagement d'un milieu de recherche ou de création propice à la formation des étudiants (la convergence du sujet et des méthodes de recherche avec les objectifs de formation, les possibilités d'interaction des étudiants entre eux, avec des chercheurs confirmés, avec des professionnels, avec la communauté artistique ou littéraire ou bien avec la communauté scientifique internationale, l'accès aux infrastructures de recherche, le transfert possible des connaissances vers les milieux industriels ou les milieux de pratique);
 - les perspectives d'articulation du lien formation-recherche ou création à chacun des cycles;
 - le partage équitable des activités universitaires entre les membres du corps professoral, dans le respect des dimensions essentielles de la mission universitaire;
- **la faisabilité du projet en partenariat, c'est-à-dire :**
- la complémentarité dans la mise en commun des ressources avec les partenaires;
 - le respect des prérogatives et de la mission de chacun des partenaires;
 - le caractère circonscrit du projet, soit la délimitation de frontières quant au domaine d'expertise mis en commun;
 - la disponibilité des ressources nécessaires à la réalisation du projet (l'expertise scientifique ou professionnelle, le personnel de secrétariat et technique, l'équipement et le financement);
 - l'envergure et la pérennité du projet, privilégiant des projets à moyen et à long termes.

Baliser le développement du partenariat dans les politiques institutionnelles

3. Invitant les universités à demeurer réceptives aux demandes du milieu dans tous les domaines du savoir et dans des activités partenariales variées,

prenant en considération la diversité de ces demandes, la portée de la mission universitaire ainsi que les ressources disponibles pour répondre à ces demandes,

considérant l'importance de soutenir les professeurs et les étudiants engagés dans des activités partenariales et

précisant que des balises doivent guider la sélection des projets à réaliser en partenariat ainsi que la nature de l'engagement des universités dans ces projets, dans le respect des particularités des établissements et de leurs politiques institutionnelles,

le Conseil recommande aux administrateurs universitaires :

- de veiller à ce que les politiques institutionnelles, actuelles et futures, définissent clairement la nature de l'engagement des professeurs et des étudiants dans des activités partenariales et, le cas échéant, d'y inscrire les balises proposées en ce sens;
- de se concerter dans l'élaboration et la révision des politiques institutionnelles, notamment les politiques de la recherche, de la propriété intellectuelle et de la probité scientifique en vue de leur harmonisation à l'échelle du réseau.

Quelles sont les retombées du partenariat sur la formation et sur la recherche ?

Des retombées positives sur la formation et sur la recherche universitaires

S'il est un point sur lequel les études convergent, ce sont les retombées positives du partenariat sur la formation des étudiants et sur le développement de la recherche. Néanmoins, on note certaines limites.

En formation :

- Ces retombées s'observent sur la formation à tous les cycles d'études mais elles concernent principalement les étudiants de cycles supérieurs, selon les données des consultations du Conseil et de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU)³. En effet, les professeurs interrogés y voient un impact positif sur la formation à la recherche aux cycles supérieurs, sur la formation à des compétences hautement spécialisées et sur la formation continue.
- Toujours selon le Conseil, les étudiants engagés dans des projets de recherche en partenariat affirment en retirer des avantages sur le plan des apprentissages, d'une motivation accrue à l'égard de leurs études et d'une attitude confiante envers leur insertion professionnelle. En outre, l'étude de Behrens et Gray⁴

souligne que la recherche en partenariat produit des effets bénéfiques pour les étudiants de génie quant à l'autonomie dont ils ont bénéficié dans la réalisation de leurs travaux de recherche et quant aux possibilités de diffusion de ces travaux.

- Néanmoins, les données recueillies par le Conseil montrent que lorsque la participation des étudiants à ces projets se réalise en dehors des travaux du mémoire ou de la thèse, on note une augmentation possible de la durée des études. De plus, dans certains cas, les étudiants sont confinés à des tâches qui ne seraient pas à la hauteur des compétences acquises et développées à l'université.

En recherche :

- Le partenariat donne accès à de nouveaux terrains de recherche impossibles à investiguer par les voies traditionnelles. Telles sont les conclusions des études consultées. De plus, le partenariat procure les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à la réalisation de la recherche.
- Le partenariat ouvre à un réseau de collaborations interuniversitaires et internationales.
- Il contribue à la renommée scientifique des professeurs en leur donnant accès à des forums internationaux prestigieux.
- Les études en arrivent cependant à des conclusions mitigées sur la diffusion de la recherche universitaire et sur l'équilibre du développement des divers types de recherche.

Sur la base de l'évaluation positive des retombées du partenariat en formation et en recherche, le Conseil propose de continuer sur cette lancée.

4. Prenant en considération les retombées positives du partenariat sur la formation des étudiants des cycles supérieurs ainsi que les limites qu'il pose,

le Conseil recommande aux professeurs :

- de mettre sur pied ou de sélectionner rigoureusement des projets de partenariat ayant des retombées concrètes sur la formation des étudiants de cycles supérieurs, que ce soit en ce qui concerne la formation à la recherche ou la formation professionnelle;
- d'aménager, à travers les projets réalisés en partenariat, un milieu de recherche propice à la formation du plus grand nombre possible d'étudiants, que ce soit directement, par leur intégration au projet, ou indirectement, par l'accès aux équipements de recherche, par la diffusion des connaissances dans des séminaires ou par les possibilités d'échanges des étudiants avec les partenaires sur les travaux de recherche.

**LES RETOMBÉES DU
PARTENARIAT SUR
LA FORMATION
DOIVENT
ÊTRE MAXIMISÉES :**

*Renforcer les
retombées sur la
formation à la
recherche et la
formation
professionnelle aux
cycles supérieurs*

5. Reconnaisant l'importance de former des professionnels de haut niveau dont les compétences sont adaptées aux exigences du marché du travail,

le Conseil recommande aux directeurs de programmes et d'unités d'enseignement et de recherche :

- d'intensifier les activités de formation et de recherche offrant aux étudiants de premier cycle des occasions d'interaction avec les entreprises, les organismes et les milieux de pratique par des moyens diversifiés (ex. : les stages, la formation coopérative);

et au ministre de l'Éducation, aux universités, par l'entremise de leur fondation, et aux entreprises :

- de multiplier les bourses pour les stages d'étudiants de premier cycle.

6. Réitérant le souhait formulé par le Conseil que le réseau universitaire contribue à rehausser le niveau de compétences de la population et que cette orientation s'inscrive dans le projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue et

reconnaisant que la réponse aux demandes de formation continue peut être difficile à organiser, par exemple, lorsque le personnel travaille dans un organisme communautaire offrant peu de possibilités en ce sens (ex. : le très faible nombre d'employés rend difficile le dégagement pour suivre une formation), ou que, à l'université, les ressources de l'unité d'enseignement ou d'autres instances universitaires vouées à la formation continue sont limitées,

le Conseil recommande aux professeurs, en collaboration avec les milieux avec lesquels ils entretiennent une forme de collaboration :

- d'innover dans l'offre de formation continue afin de rendre ce type de formation adapté et accessible à tout groupe qui en fait la demande;

- de sélectionner les projets de formation continue qui s'inscrivent dans les objectifs d'une formation universitaire.

7. Afin de permettre le développement de partenariat en coopération internationale dans lesquels les universités québécoises apportent leur contribution aux pays en émergence,

le Conseil recommande aux directeurs des unités d'enseignement et de recherche, aux directeurs de programmes, aux directeurs des instances responsables des activités internationales ainsi qu'aux recteurs :

Développer le partenariat en coopération internationale

- de soutenir les professeurs qui sont engagés ou qui désirent s'engager dans une expérience de partenariat à caractère international en ce qui concerne la recherche ou la formation.

8. Appuyant les priorités de la *Politique québécoise à l'égard des universités* en ce qui concerne le rayonnement international des universités québécoises, l'ouverture des étudiants sur la dimension internationale et l'accueil d'étudiants étrangers et

soutenant la participation des étudiants québécois dans le contexte de projets internationaux en partenariat avec les pays du G8 ou d'ailleurs dans le monde,

le Conseil recommande au ministre de l'Éducation :

Permettre aux étudiants de s'ouvrir sur la dimension internationale à travers le partenariat

- d'inclure dans les critères de financement des stages à l'étranger toute situation éducative (ex. : un stage non crédité) susceptible de favoriser la mobilité des étudiants et leur ouverture sur le monde;
- de soutenir la formation des étudiants de troisième cycle dans les réseaux internationaux de recherche.

Le partenariat induit-il un développement de la recherche orientée et appliquée ?

L'importance du partenariat : un écart entre les orientations stratégiques des organismes subventionnaires et le financement accordé à la recherche en partenariat

Répétons-le, dans le contexte actuel, le partenariat constitue l'une des orientations stratégiques des organismes subventionnaires existants et fonde la raison d'être de ceux qui ont été créés depuis le début de la décennie 90. On peut se demander comment ces orientations se traduisent dans le financement des types de recherche. Godin et ses collaborateurs⁵ ont étudié le financement de diverses formes de recherche : la recherche « orientée » par rapport à la recherche « libre » et la recherche « collective » par rapport à la recherche « individuelle ». Les formes de recherche orientée et collective empruntent certaines des caractéristiques du partenariat. Qu'en est-il du financement de ces deux dernières formes de recherche ?

Entre 1983 et 1997, c'est une portion congrue des subventions de recherche des universités québécoises qui est consacrée à ces deux types de recherche et cela même si la tendance est à la hausse au cours de cette période. C'est ce que révèle l'analyse du total des subventions de recherche accordées par les six organismes subventionnaires fédéraux et québécois créés avant 1990. Bref, dans l'ensemble, le financement de la recherche demeure majoritairement concentré sur la recherche libre et individuelle dans les organismes implantés avant les années 90.

Qu'en est-il depuis 1997 ? La création des organismes subventionnaires modifie-t-elle ce portrait ? Ces questions demeurent.

Par ailleurs, selon l'étude de Godin et Gingras⁶, la recherche en partenariat aurait tendance à être davantage appliquée. Néanmoins, selon eux, les professeurs engagés dans la recherche en partenariat seraient des chercheurs à haut rendement dont les travaux sont publiés dans des revues prestigieuses.

**LES MESURES PRÉVUES
DANS LA POLITIQUE
QUÉBÉCOISE DE LA
SCIENCE ET DE
L'INNOVATION SUR LE
FINANCEMENT DE LA
RECHERCHE
UNIVERSITAIRE DOIVENT
ÊTRE MISES EN ŒUVRE
DANS LES PLUS BREFS
DÉLAIS :**

Le Conseil donne son appui aux orientations et aux mesures de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* sur le financement de la recherche universitaire et il en recommande la mise en œuvre dans les plus brefs délais.

9. Dans le but d'assurer un développement équilibré des diverses formes de recherche à l'université,

le Conseil recommande à la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

- de contribuer à maintenir un niveau élevé de financement public de la recherche libre;

et au Comité permanent des présidents-directeurs généraux des fonds de recherche du Québec :

- d'assurer, dans les orientations des programmes de recherche de l'ensemble des domaines d'études et dans leur financement, un équilibre entre la recherche libre et la recherche en partenariat, celle-ci étant entendue au sens où le financement est conditionnel à la participation de partenaires externes à la communauté universitaire.

10. Dans un autre ordre d'idées, prenant en considération le fait que la recherche en partenariat engage les ressources des universités et considérant la nécessité d'intégrer de manière appropriée le partenariat dans l'ensemble des activités universitaires,

le Conseil presse la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

- d'appliquer la mesure prévue dans la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* sur l'allocation des frais indirects de recherche pour un montant équivalent à 40 p. 100 des fonds de recherche;

*Maintenir un
financement
équilibré de toutes
les formes de
recherche*

*Assurer un finance-
ment approprié des
frais indirects de la
recherche*

et les vice-recteurs à la recherche :

- d'harmoniser au sein des établissements les pratiques de perception des frais indirects de la recherche auprès des partenaires.

11. S'appuyant sur le fait que le partenariat se développe au fil des expériences de collaboration et, par conséquent, qu'il ne se décrète pas ni ne peut être forcé par les seuls éléments incitatifs sur le plan financier provenant des programmes de subvention de recherche,

le Conseil recommande au Comité permanent des présidents-directeurs généraux des fonds de recherche du Québec:

- de s'assurer que les critères des programmes de recherche subventionnée en partenariat respectent les caractéristiques d'un véritable partenariat;
- d'explorer les moyens appropriés au développement d'un véritable partenariat dans le domaine de la recherche afin de mieux soutenir la participation des professeurs à l'innovation technologique et sociale.

Financer des projets de recherche qui constituent un véritable partenariat

Comment les projets en partenariat sont-ils gérés au niveau de l'unité d'enseignement ou de recherche ainsi qu'à celui de l'établissement ?

L'insuffisance des mécanismes de gestion des pratiques partenariales au sein des universités

L'intensification du partenariat produit des effets sur les activités universitaires, sur la répartition des tâches dans le corps professoral, voire sur la tâche professorale elle-même. À ce jour, les universités n'ont pas de portrait clair permettant de suivre l'évolution des activités partenariales.

Les consultations menées par le Conseil et l'étude de la FQPPU mettent en lumière divers constats :

- les professeurs engagés dans des activités partenariales assument généralement la mise sur pied du projet, la gestion, la coordination et la réalisation. De plus, ils soulignent les efforts qu'occasionne le maintien d'un réseau de contacts avec les partenaires;
- aussi, ils estiment que le partenariat contribue à alourdir leur tâche;
- la moitié d'entre eux témoigne d'un soutien institutionnel inapproprié dans la réalisation de leurs projets, alors qu'ils estiment que cet encadrement constitue une condition de succès du partenariat;

**LA GESTION DES
ACTIVITÉS
PARTENARIALES
ET LE SOUTIEN
INSTITUTIONNEL
DOIVENT ÊTRE
RENFORCÉS :**

*Soutenir les professeurs
engagés dans le partena-
riat et assurer une
saine gestion des enjeux
institutionnels soulevés
par ces pratiques*

- à la source des lacunes en matière de soutien institutionnel, les professeurs interrogés évaluent que l'expertise et le nombre des personnes-ressources vouées au soutien du partenariat sont insuffisantes et ils mentionnent l'exemple des bureaux de liaison entreprises-université (BLEU);
- un clivage s'opère actuellement au sein du corps professoral entre les professeurs engagés dans des activités partenariales, lesquels en soulignent les avantages, et ceux qui ne le sont pas et qui craignent certains risques de dérive par rapport à la mission universitaire;
- finalement, la gestion de la propriété intellectuelle, des conflits d'intérêts ou de la probité scientifique, est au cœur du partenariat. Ainsi, au cours des dernières années, les universités qui n'avaient pas encore de politiques sur ces questions s'en sont dotées. De plus, l'harmonisation des politiques institutionnelles sur la propriété intellectuelle, en lien avec les orientations de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* est en cours.

Le Conseil prend acte de certaines lacunes en matière de gestion institutionnelle des activités partenariales. Ces lacunes touchent le soutien aux professeurs, la coordination du partenariat au sein de l'ensemble des activités universitaires, le clivage qui s'instaure au sein du corps professoral et le manque d'harmonisation des politiques institutionnelles encadrant le partenariat à l'échelle du réseau universitaire. Par conséquent, il adresse certaines recommandations aux administrateurs universitaires.

12. Dans le contexte de l'expansion rapide des activités partenariales dans les universités,

de l'intention gouvernementale d'harmoniser les politiques de propriété intellectuelle et des demandes adressées aux universités à cette fin et

de développement juridique entourant la propriété intellectuelle,

des actions de divers ordres qui doivent être entreprises en matière de protection de la propriété intellectuelle des travaux universitaires,

aussi, le Conseil recommande aux administrateurs universitaires de la recherche :

- de soutenir les professeurs qui s'engagent dans un projet en partenariat sur les aspects touchant la propriété intellectuelle, et cela, aux diverses étapes de sa réalisation;
- d'assurer le suivi des pratiques de gestion de la propriété intellectuelle.

13. Dans le prolongement du volet des services à la collectivité, mais aussi d'un juste retour à la société des fonds publics investis dans les universités et

en conformité avec la mission universitaire,

le Conseil recommande aux administrateurs universitaires :

- d'inscrire dans les politiques de gestion de la recherche et de la propriété intellectuelle l'importance de la diffusion des travaux de recherche universitaire;
- d'accorder aux BLEU les ressources suffisantes pour leur permettre d'exercer leur rôle de dépistage des découvertes scientifiques.

14. Prenant acte qu'il existe certaines lacunes sur le plan de la gestion des activités partenariales à l'échelle de l'établissement,

le Conseil recommande aux recteurs des universités :

- de s'assurer que des services rassemblent les ressources compétentes, aptes à soutenir de façon appropriée les professeurs engagés dans des activités partenariales, et cela, à chacune des étapes du processus de réalisation du projet (ex. : la négociation des contrats, la gestion financière, la protection de la propriété intellectuelle, la répartition du financement entre les universités, la demande de brevet, la commercialisation de la recherche);
- de s'assurer que les professeurs engagés dans des activités partenariales connaissent l'existence de ces services et y recourent;
- de veiller à ce que les politiques institutionnelles soient cohérentes entre elles en matière de pratiques partenariales et qu'elles soient harmonisées à l'échelle du réseau universitaire.

15. Reconnaissant le principe de responsabilité des universités en matière de services rendus à la collectivité, de transparence dans la réalisation des activités universitaires et l'obligation en matière de reddition de comptes,

le Conseil recommande aux recteurs des universités :

- de dresser un bilan des activités partenariales au sein de l'établissement, de le diffuser auprès de la communauté universitaire et, au besoin, de le rendre public.

16. Dans le but d'assurer un meilleur soutien aux professeurs engagés dans des activités partenariales,

le Conseil recommande aux administrateurs universitaires :

- de veiller à redistribuer les ressources financières pour l'engagement du personnel professionnel, technique et de secrétariat nécessaire à la réalisation des activités partenariales.

17. Afin de soutenir la participation des professeurs engagés dans des activités partenariales ou ceux qui désirent s'y engager et de reconnaître ce type d'activité dans la mission universitaire,

le Conseil recommande aux administrateurs universitaires :

- le cas échéant, de tenir compte des résultats des activités partenariales au moment de l'évaluation aux fins de l'avancement dans la carrière professorale.

Quel est l'état des connaissances sur les retombées du partenariat à l'université ?

Le Conseil prend acte que plusieurs questions demeurent sans réponse. Les travaux consultés abordent principalement les collaborations université-entreprises, notamment sous l'angle de la commercialisation de la recherche universitaire et du transfert des connaissances. Ils se composent de réflexions théoriques et de quelques vérifications empiriques. Cependant, peu d'attention est portée aux autres formes de partenariat. Notons que cette lacune occulte des besoins réels du milieu auxquels les universités pourraient répondre et rétrécit la portée de la mission universitaire en réduisant le partenariat à des finalités strictement économiques. Par conséquent, pour reconstituer le portrait d'ensemble, on doit puiser à des données de diverses sources décrivant l'une ou l'autre des réalités du partenariat.

Par ses consultations dans le milieu universitaire, le Conseil apporte une contribution originale sur les partenariats en matière de formation. Mais ce n'est qu'un pas vers des observations plus

Procéder à la reddition de comptes sur les activités partenariales

Embaucher le personnel professionnel, administratif et de secrétariat nécessaire au soutien des activités partenariales

Considérer l'engagement des professeurs dans les activités partenariales aux fins de l'avancement dans la carrière

Quelques études éclairantes, mais des questions encore sans réponse

systématiques de cette forme de partenariat qui doivent être faites. De plus, l'enquête exploratoire sur la commercialisation de la recherche universitaire québécoise effectuée par la FQPPU gagnerait à être complétée. En effet, la recherche contractuelle, les travaux de consultation et la création d'entreprises dérivées ou l'octroi de licences ont des retombées sur l'organisation du travail au sein du corps professoral et sur le financement de la recherche. Ce sont des aspects dont il importe de suivre l'évolution. Également, les études ont mis en évidence les limites des connaissances sur les mécanismes de liaison et de transfert. On suppose ainsi que le partenariat favorise ce processus, mais qu'en est-il au juste ? Finalement, ne serait-ce qu'en raison de la méconnaissance de la mission et de la culture propres aux universités et à leurs milieux partenaires, un dialogue sur les rôles respectifs de chacun favoriserait le partenariat.

**LA RÉFLEXION
SUR LES ACTIVITÉS
PARTENARIALES
DOIT SE
POURSUIVRE :**

L'avis permet de dresser un portrait synthèse des pratiques partenariales et de mesurer l'état des connaissances. Cette contribution doit être complétée par la recherche sur les effets du partenariat sur le devenir des universités. Elle doit aussi conduire à établir un dialogue fructueux entre les universités et les milieux partenaires.

18. Prenant en considération l'état limité des connaissances en ce qui concerne l'effet du partenariat sur plusieurs dimensions de la vie universitaire,

s'inscrivant dans les réflexions qui ont cours à l'échelle internationale sur le développement du partenariat en milieu universitaire,

considérant les mesures découlant des politiques publiques qui incitent les universités à s'engager résolument dans l'innovation technologique et sociale et

tenant compte de la nécessité d'ouvrir le dialogue avec les partenaires sur l'évaluation des pratiques actuelles et l'orientation des formes de collaboration future,

le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, en étroite collaboration avec la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

Poursuivre la réflexion et la recherche au sein des universités mais aussi avec les groupes partenaires

- **de mettre sur pied un chantier de travail sur le partenariat dans les domaines de la recherche et de la formation pour permettre à tous les acteurs visés (les universités, les organismes subventionnaires de recherche, le milieu industriel, la communauté artistique et littéraire, les organismes socio-communautaires, les réseaux de la santé et de l'éducation, etc.) de débattre des questions importantes qui sont au cœur du partenariat (ex. : la gestion de la propriété intellectuelle, les missions diverses des partenaires en présence, les attentes du milieu, la portée et la limite de la contribution des universités, l'efficacité des mécanismes de transfert technologique et d'innovation sociale);**

- au terme de ce chantier, d'élaborer un plan d'action pour le développement du partenariat avec les universités, aux organismes subventionnaires :
- de poursuivre l'évaluation des programmes de subvention de recherche qui touchent le partenariat afin d'en mesurer les effets sur des aspects tels que la publication scientifique, la formation des étudiants ou le transfert des connaissances; et aux chercheurs universitaires dont les travaux concernent le développement et la gestion de l'enseignement supérieur :
- de poursuivre les recherches sur les retombées du partenariat dans l'ensemble des domaines d'études et sur le développement des universités.

CONCLUSION

L'examen des retombées du partenariat sur les composantes de la mission universitaire a permis de réfuter certaines idées préconçues. Il a également fourni l'occasion de prendre une distance critique par rapport aux discours qui témoignent d'un engagement résolu des universités dans le partenariat. Les données et les faits rassemblés mettent au jour les retombées positives du partenariat et en circonscrivent les limites. Le Conseil fait un rappel de ces retombées et de ces limites.

Des effets positifs

Les pratiques partenariales soutiennent la réalisation de la mission universitaire à divers égards. Elles introduisent d'abord **une diversification des activités d'enseignement et de recherche**. Selon les témoignages des professeurs, ces expériences enrichissent l'enseignement d'exemples concrets. Elles s'ajoutent également aux formes plus traditionnelles de recherche. Aussi, elles ouvrent à des domaines de recherche et à des données autrement inaccessibles. Enfin, elles participent à la formation des étudiants, que ce soit dans des activités de formation pratique, de formation à la recherche, de coopération internationale ou de formation continue. Par exemple, les étudiants engagés dans des projets de recherche en partenariat apprécient les apprentissages ainsi effectués, ils se sentent plus motivés à l'égard de leurs études et ils se montrent confiants quant à leur insertion professionnelle imminente. Ensuite, **le partenariat met en valeur les travaux universitaires**. Les professeurs engagés dans des activités partenariales estiment que le fait que les milieux recourent à eux

marque la reconnaissance de leur expertise académique ou scientifique. De plus, le partenariat accroît la renommée scientifique des professeurs. **Enfin, le partenariat appelle le développement d'expertises singulières** en matière de protection de la propriété intellectuelle des travaux universitaires, dans les savoir-faire en matière de commercialisation de la recherche et dans les stratégies de soutien de la diffusion scientifique.

Des effets contre-productifs

La multiplication des activités partenariales a engendré des effets non souhaitables. Au-delà des inquiétudes suscitées, **le risque d'un clivage du corps professoral** est mentionné, opposant les professeurs engagés dans des activités partenariales à leurs collègues qui ne le sont pas. **L'alourdissement de la tâche professorale** est également signalé. Il se fait l'écho du manque de soutien déploré par les professeurs, surtout pour le soutien de secrétariat, technique, professionnel et administratif. Il traduit aussi la complexité des accords de partenariat nécessitant des efforts de coordination des activités et des acteurs ainsi que le maintien du réseau de contacts avec le milieu. Enfin, dans ce contexte, il met en lumière le risque de porter atteinte à la productivité du corps professoral. Par ailleurs, à l'échelle de l'établissement, **la faiblesse de la coordination des projets en partenariat dans l'ensemble des activités universitaires** est un constat important de l'analyse du Conseil. La progression du partenariat amène à revoir la gestion des priorités de l'établissement parmi l'ensemble des activités universitaires. De plus, elle nécessite d'être balisée par des politiques institutionnelles appropriées et d'être soutenue par des personnes-ressources compétentes. Pour l'heure, les solutions apportées se situent surtout à l'échelle de la gestion individuelle des professeurs.

Des effets incertains

Toutes les conséquences n'ont pas encore été tirées des expériences de partenariat. Pour pallier cette lacune, le Conseil recommande de mettre sur pied un chantier de travail. Voici quelques questions à éclairer. La recherche libre et la recherche orientée devraient s'alimenter mutuellement. Dans l'avenir, **le recentrage des orientations des organismes subventionnaires sur la recherche en partenariat menacera-t-il cette synergie ?** Les ressources allouées au développement des champs d'études et de recherche diffèrent significativement d'une discipline à l'autre. **Le partenariat creusera-t-il davantage le fossé entre les disciplines dont les résultats de recherche sont commercialisables et celles qui sont tournées vers l'innovation sociale ?** L'ouverture des universités sur le milieu renforce l'intérêt des professeurs quant à la mise en marché de leurs propres découvertes scientifiques. En somme, **ces échanges des professeurs avec le milieu produiront-ils un déficit pour l'université dans le corps professoral ?**

Malgré le fait que le partenariat renforce la mission universitaire à divers égards, les risques de dérive demeurent possibles. On l'a vu, les projets en partenariat rassemblent des acteurs venant de divers milieux caractérisés par des finalités et des façons de faire différentes. Dans chacun des projets, le respect des prérogatives de la mission universitaire figure à l'ordre du jour. En outre, les conflits d'intérêts potentiels nécessitent une gestion attentive qui sollicite l'éthique et la probité des professeurs mais également l'obligation de rendre compte des administrateurs universitaires dans la gestion des fonds publics et dans le respect de la mission des universités.

Une réflexion à poursuivre

En somme, étudiants, professeurs, administrateurs universitaires et administrateurs publics doivent continuer à s'interroger sur leurs pratiques ou sur leurs interventions et créer un consensus entre eux afin de préserver l'essence même de la mission universitaire, c'est-à-dire la formation des étudiants. Apparaît ici la responsabilité première qui revient au ministre de l'Éducation de soutenir la mission des universités dans l'ensemble des politiques, des décisions ou des prises de positions gouvernementales sur la régularisation du partenariat entre l'université et le milieu et la place des universités québécoises dans le système d'innovation technologique et sociale.

-
1. Conseil supérieur de l'éducation, *Réactualiser la mission universitaire*, CSE, Sainte-Foy, 1995.
 2. Geneviève Cardinal, *L'encadrement de la thérapie génique : étude comparative de différents modèles normatifs*, mémoire de maîtrise non publié, Faculté de droit, Université de Montréal.
 3. FQPPU, « La commercialisation de la recherche et de l'expertise universitaires dans les universités québécoises », *Les Cahiers de la FQPPU*, octobre 2000, n° 5.
 4. Teresa Behrens et Denis O. Gray, « Unintended Consequences of Cooperative Research : Impact of Industry Sponsorship on Climate for Academic Freedom and Other Graduate Student Outcome », *Research Policy* 30 (2001), 179-199.
 5. Benoît Godin, Michel Trépanier et Mathieu Albert, « Des organismes sous tension : les conseils subventionnaires et la politique scientifique », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXII.1, p. 17-42.
 6. Benoît Godin et Yves Gingras, « L'impact de la recherche en partenariat sur la production scientifique », *Dossier de recherche*, juillet 1999, vol. 3, n° 3, p. 1-8.

TABLE DES MATIÈRES DE L'AVIS

LES UNIVERSITÉS À L'HEURE DU PARTENARIAT

Introduction	7
Première partie	
Des perspectives de développement et des inquiétudes	11
Chapitre 1	
Les perspectives de développement du partenariat	13
1.1 Des activités partenariales dans tous les domaines d'études	13
1.1.1 Les arts et lettres	14
1.1.2 Les sciences humaines et sociales	14
1.1.3 Les sciences de l'éducation	15
1.1.4 Les sciences de l'administration	15
1.1.5 Les sciences de la santé	15
1.1.6 Les sciences de la nature et le génie	16
1.2 Des formes variées de partenariat	17
1.2.1 Des activités partenariales selon les domaines d'études	18
1.2.2 Une diversité d'activités autres que la recherche	18
1.2.3 Des partenaires issus de tous les milieux	18
1.2.4 Des types de contribution des partenaires de nature variée	18
1.2.5 Des accords de partenariat reposant sur divers types d'entente	19
1.2.6 Des projets de toute envergure	19
1.3 Des volontés gouvernementales résolument tournées vers l'innovation	19
1.3.1 Un système d'innovation à consolider	20
1.3.2 Un rôle majeur pour les universités	20
1.3.3 Une finalité : le transfert des connaissances	20
1.3.4 Un moyen privilégié : le partenariat	20
1.3.5 Une ouverture créée sur tous les domaines du savoir	21
1.3.6 Une question à régler : la propriété intellectuelle	21
1.3.7 Un engagement à financer adéquatement les frais indirects de la recherche	21
1.4 Des orientations des organismes subventionnaires favorables au partenariat	22
1.4.1 La restructuration des organismes subventionnaires québécois	22
1.4.2 Les orientations stratégiques des organismes subventionnaires	22
1.4.3 La création d'organismes subventionnaires	23
1.5 Des organismes périphériques voués au transfert des connaissances	23
1.5.1 Les centres collégiaux de transfert de technologies	24
1.5.2 Les centres de liaison et de transfert	24
1.5.3 Les sociétés de valorisation	24
1.5.4 Les consortiums et les instituts	25
En bref	25

Chapitre 2	
Les inquiétudes exprimées	27
2.1 Des risques de dérive possible	27
2.2 Des ressources insuffisantes pour répondre aux demandes	29
2.3 Des clarifications à apporter sur la propriété intellectuelle	30
2.4 Des interrogations sur l'intégrité scientifique	31
2.5 Des failles dans le processus d'innovation	32
2.6 De l'incompréhension mutuelle des universités et de leurs partenaires	33
2.7 Du rôle des universités et de leur mission	33
En bref	34
Conclusion de la première partie	34
Deuxième partie	
Des effets du partenariat sur le devenir des universités	37
Chapitre 3	
Les caractéristiques du projet en partenariat	39
3.1 La définition du partenariat	39
3.2 La réalisation d'un projet en partenariat	40
3.2.1 Les motifs pour s'engager dans un projet en partenariat	40
3.2.2 La création d'un projet	41
3.2.3 La réalisation d'un projet	41
3.2.4 La gestion d'un projet	42
3.2.5 Les difficultés à surmonter	42
3.2.6 Au-delà du projet : le désir de poursuivre les travaux en partenariat	43
En bref	43
Chapitre 4	
L'effet du partenariat sur le développement des activités universitaires	45
4.1 La formation des étudiants	45
4.2 Le financement de la recherche	47
4.2.1 Le partenariat dans le financement public de la recherche universitaire	48
4.2.2 La part grandissante du financement privé dans la recherche universitaire	49
4.3 La recherche en partenariat	49
En bref	52
Chapitre 5	
La dimension institutionnelle du partenariat	53
5.1 Le respect de la mission universitaire : une responsabilité qui repose largement sur le professeur	53
5.2 Les relations avec les instances universitaires : un soutien mitigé	54
5.3 La gestion des productions intellectuelles : des politiques aux pratiques	56
5.3.1 Les politiques et les règlements sur la propriété intellectuelle	56
5.3.2 Les pratiques de gestion de la propriété intellectuelle	58
5.4 La tâche professorale : un arbitrage difficile des activités universitaires	59
En bref	60

Chapitre 6	
Les universités en interaction avec le milieu	61
6.1 La commercialisation de la recherche universitaire : un élargissement des pratiques mais de faibles revenus pour les universités	61
6.2 Le transfert des connaissances : de multiples voies pour y parvenir	63
En bref	64
Conclusion de la deuxième partie	64
Troisième partie	
Des orientations de développement du partenariat	67
Chapitre 7	
Les partenariats et la mission universitaire	69
7.1 Le respect de la mission universitaire	69
7.1.1 Fonder le partenariat sur la triple fonction sociale des universités	69
7.1.2 Poursuivre ou intensifier le partenariat avec le milieu dans tous les domaines d'études	70
7.1.3 Mieux baliser les activités partenariales	71
7.2 Un soutien à la formation des étudiants	73
7.2.1 Contribuer au développement d'un milieu de recherche propice à la formation aux cycles supérieurs	73
7.2.2 Promouvoir le partenariat dans la formation pratique de premier cycle	74
7.2.3 Susciter la formation continue	74
7.2.4 Soutenir le partenariat à caractère international	75
7.3 Le développement de la recherche universitaire dans le système d'innovation	76
7.3.1 Assurer un financement public approprié de toutes les formes de recherche	76
7.3.2 Susciter un véritable partenariat	77
7.4 Le renforcement de la gestion institutionnelle des activités partenariales	77
7.4.1 Gérer la propriété intellectuelle de manière efficace	78
7.4.2 Assurer une meilleure coordination et un meilleur soutien	79
7.4.3 Viser le maintien de l'équilibre des activités au sein de l'unité d'enseignement et de recherche	79
7.5 La nécessité de poursuivre la réflexion sur le partenariat	80
Conclusion	82

Liste des annexes

ANNEXE A	
Consultations menées par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires	85
ANNEXE B	
Éléments méthodologiques de l'étude exploratoire portant sur le partenariat	87
ANNEXE C	
Politiques gouvernementales au Canada et au Québec et partenariat avec les universités	93
ANNEXE D	
Présentation du système national d'innovation	99
ANNEXE E	
Évolution du financement de la recherche	101
ANNEXE F	
Éléments méthodologiques de l'analyse des politiques et règlements entourant la propriété intellectuelle	107

Liste des tableaux

ANNEXE B	
1. Distribution des professeurs interrogés par domaines d'études et par université	88
2. Distribution des étudiants interrogés par domaines d'études et par université	88
ANNEXE E	
1. Participation à l'effort national de recherche : comparaison de la situation du Québec et du Canada avec celle des pays de l'OCDE (1993-2000)	101
2. Participation à l'effort national de recherche : comparaison de la situation du Canada avec celle des pays de l'OCDE (1989-2000)	102
3. Revenus de la recherche subventionnée dans les universités selon la région et la provenance des fonds (1989-1999)	104

Glossaire	109
-----------	-----

Bibliographie	113
---------------	-----

LE TEXTE COMPLET DE L'AVIS *LES UNIVERSITÉS À L'HEURE DU PARTENARIAT* EST DISPONIBLE :

- 1 sur le **site Internet** du Conseil supérieur de l'éducation : www.cse.gouv.qc.ca
- 2 **sur demande**, au Conseil supérieur de l'éducation :
par téléphone : (418) 643-3851 (boîte vocale)
par télécopieur : (418) 644-2530
par courrier électronique : panorama@cse.gouv.qc.ca
par la poste : 1200, route de l'Église, porte 3.20
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z4

